

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, maire, Jean-Claude GAUTHIER, Nadine MALHOMME, René GRUMEL, Sheila MC CARRON, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET (adjoints), Astrid LUDIN, Jean-Claude GROSS, Eric BORAO, Isabelle FORTECOËF, Georges CARRET, Soraya BENBALA, Marc BELLAIGUES, Francis PEILLON, Marlène SEYTIER, Daniel BONIFASSI (arrivée à 20h20), Christine NIETO, Jean Louis MAHUET, Simone VENET, Jean CHEVALIER, Nicole THERON, Bernard DAMON.

Etaient absents et excusés :

Jean Claude PERRAUD qui a donné pouvoir à Jean-Claude GAUTHIER
Dominique DUVINAGE qui a donné pouvoir à Pierre-Jean ZANNETTACCI
Aline CLAIRET qui a donné pouvoir à Nadine MALHOMME
Rabéa PHILYS qui a donné pouvoir à René GRUMEL
Bernard LUX qui a donné pouvoir à Simone VENET

Etait absent :

Thierry DEGRANGE

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de conseillers votants :	28

ORDRE DU JOUR

I -DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Isabelle FORTECOËF est désignée en tant que secrétaire de séance.

II -APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose une modification de l'enchaînement des points à l'ordre du jour, en raison de la présence de Laurence FOREL du Cabinet LATITUDE, et de Cyril CHATAGNAT.

MODIFICATION DANS L'ORDRE DU JOUR

Le Point N° VIII- URBANISME – 1) Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU), devient la question N°1.

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat du 3 juin 2003 modifiant le code de l'urbanisme,

Vu la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 Juillet 2010,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 110, L 121-1, L 123-1 à L 123-20, R123-1, R 123-3 et R 123-15 à R 123-25,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2009 (DEL 40-03-09) prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme;

Il est rappelé que le Plan Local d'Urbanisme doit comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui présente les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, pour l'ensemble du territoire communal, dans le respect des grands principes fixés par les articles L 110 et L 121-1 du code de l'urbanisme.

Ce PADD définit les orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Ce document arrête aussi les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la Commune.

Il fixe également des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En application de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD. Le législateur a ainsi voulu permettre un temps de discussion et de concertation avant l'arrêt définitif du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le débat porte notamment sur les thématiques suivantes, thématiques reflétant la structure du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune de L'Arbresle :

1) Renforcer la qualité de vie

- réorganiser le fonctionnement urbain pour réduire les nuisances
- allier intensité et qualité urbaines
- construire un paysage de qualité
- maintenir le patrimoine naturel

2) Le dynamisme et l'attractivité

- trouver un équilibre dans le développement commercial
- soutenir un développement économique de qualité
- maintenir un potentiel pour une agriculture périurbaine

3) La solidarité

- favoriser la diversité sociale et la solidarité générationnelle
- accompagner les évolutions démographiques et favoriser l'intégration des habitants

Monsieur le Maire : *Avant d'entamer le débat, je donne la parole à Laurence du Cabinet LATITUDE.*

(Présentation **Power Point** faite par le Cabinet LATITUDE)

Les membres du conseil municipal débattent sur les orientations générales du PASS du PLU de la commune de l'Arbresle

Monsieur le Maire : *Pour moi il est important que L'Arbresle ne puisse pas se dérober à sa responsabilité de ville centre dans son développement. Il est important qu'elle puisse répondre aux objectifs fixés par l'Etat, dans son développement. Mais que tout cela ne doit pas se faire n'importe comment. Il fallait trouver les moyens de pouvoir accueillir ce développement, ces nouvelles populations dans un cadre qui reste viable, qui reste socialement jouable, qui reste aussi économiquement possible.*

A nous, commune de L'Arbresle, de travailler un peu plus, dans notre rôle de centralité, avec les communes voisines. La solidarité doit jouer aussi là-dessus, si L'Arbresle accepte son rôle de commune centre, il faut aussi que les communes voisines puissent participer peut-être à maintenir ce cadre de vie, et à maintenir les services. Je pense en particulier à l'évitement de la RN89, ce sera un sujet majeur qu'il faudra travailler avec les partenaires des autres communes.

Monsieur DAMON : *C'est un travail important qui a été fait et qui résume bien les perspectives d'avenir pour notre commune et notre communauté de communes. Je sais qu'à l'heure actuelle, en ce qui concerne le Tram Train, tout est centralisé sur la gare de L'Arbresle, avec toutes les difficultés existantes pour rentrer et sortir, et également l'évolution économique de construire un parking qui va coûter très cher.*

Est-ce qu'a été étudié le phénomène, comme cela s'est fait à Lentilly, une halte de gare entre Sain Bel et L'Arbresle, notamment dans les Martinets ? Ce qui éviterait une centralisation de la circulation des gens qui vont prendre le Tram Train tous les jours et repartir tous les jours.

Monsieur le Maire : *On avait entendu à un moment donné parler d'un projet d'arrêt du train dans la zone des Martinets.*

Monsieur DAMON : *C'est une réussite ce qui se passe à Lentilly*

Monsieur MAHUET : *Cela avait été envisagé en 1998.*

Monsieur DAMON : *Et pourquoi cela n'a pas été repris ?*

Monsieur MAHUET : *A l'époque c'était pour le Tram Train qui datait de 1995. Il y a effectivement une halte qui avait été envisagée par le SYTRAL, et il y avait un arrêt prévu entre L'Arbresle et Sain Bel.*

Monsieur DAMON : *Cela désengorgerait la circulation interne à L'Arbresle.*

Monsieur MAHUET : *Après c'est le problème de l'accès.*

Monsieur DAMON : *Economiquement, cela ne coûterait pas plus cher que de construire un parking en hauteur.*

Monsieur le Maire : *Il y a le problème des accès, difficiles, peut-être.*

Monsieur DAMON : *Moins difficiles.*

Monsieur le Maire : *Il y a quand même tout le côté qui arrive par Eveux, et on a également la problématique du foncier. Il y a aussi l'interdiction de construire du parking en zone rouge, en zone inondable. Le PPRNI est quand même très contraignant sur la commune. Après c'est vrai que l'idée d'un arrêt ferroviaire dans la zone des Martinets n'a plus été relevé.*

Madame Mc CARRON : *Le problème qui se pose tout de suite c'est le positionnement, la voie est de l'autre côté de la Brévenne, ce qui sous entend un accès style passerelle ou autre. Et tout de suite on a un budget plus important pour une desserte dont la popularité reste à prouver. Dès que l'on rajoute un arrêt sur une ligne de chemin de fer on a quelques problèmes pour respecter les horaires.*

Monsieur DAMON : *La popularité viendra avec les difficultés de stationnements.*

Monsieur MAHUET : *L'implantation des gares dépend aussi des capacités de rabattement sur la voirie existante, et puis du coût. Et aussi de la voirie qu'il faudrait créer si vraiment on choisissait ce type de rabattement.*

Monsieur DAMON : *Cela éviterait quand un certain nombre de trajets sur L'Arbresle.*

Mademoiselle VENET : *Il y a des gens de L'Arbresle qui vont prendre le train à Lentilly.*

Monsieur le Maire ; *Effectivement pour ceux qui descendent sur Saint Paul. Pour la Part Dieu qui fait environ 50% du trafic, on ne peut prendre le train que sur L'Arbresle. Il y a quand même la gare de Sain Bel qui est travaillée comme gare de rabattement. Il y a toute une politique alternative de rabattement qui se met en place dès septembre prochain, avec les propositions du Conseil Général, et on va avoir 10 navettes qui tombent sur L'Arbresle ou Sain Bel.*

Il y a aussi un projet beaucoup plus à long terme, dans les cartons de la Région et de la SNCF, c'est de pouvoir remonter le Tram Train un peu plus haut dans la vallée de la Brévenne, au moins jusqu'à La Brévenne.

L'idéal serait effectivement de prendre les populations et de les ramasser le plus haut possible.

Monsieur DAMON : *Et éviter qu'ils viennent engorger les rues de L'Arbresle, et pour un coût peut-être pas plus important que ce qui va se passer maintenant.*

Monsieur le Maire : *Le parking SNCF qu'on a enfin obtenu, c'est une réponse a minima pour le problème de stationnement.*

Monsieur DAMON : *Avec l'ambition qu'il y a pour le Tram Train, faire un parking de l'ordre de 200 places..., quand on en parlait il y a quelques années, on évoquait 600 places, c'est un peu démesuré.*

Monsieur le Maire : *260 à 280 places, c'est un peu moins que ce qu'il y a actuellement derrière la gare, si on compte un peu tout le stationnement « sauvage ».*

Monsieur DAMON : *Les parcs relais autour de Lyon sont tous pleins, et ils ont pourtant des contenances très importantes. Et, là, on fait vraiment au minima.*

Monsieur le Maire : *L'erreur dans le projet Tram Train c'est, je pense, l'atelier de maintenance.*

Monsieur MAHUET : *Ce n'est pas faute de l'avoir dit il y a quelques années.*

Monsieur DAMON : *Avec la gare on va se retrouver dans une situation difficile au niveau des sorties. C'est pour cela que faire une ouverture un peu en dehors de L'Arbresle, cela permettrait d'alléger ces difficultés.*

Monsieur le Maire : *Après, on mise peut-être beaucoup sur la future voirie. Le Conseil Général a fait une proposition sur différents fuseaux pour cette fameuse déviation de la RN89. Le cabinet d'études qui a travaillé avec toutes les communes concernées, et qui a fait les plus et les moins des différents tracés proposés, a proposé au Conseil Général qui prendra sa décision, puisqu'elle n'est encore pas actée, avec les maires de la Communauté de Communes, a donc proposé plutôt un tracé de fond de vallée, qui se rapprocherait au plus près des deux gares de L'Arbresle et de Sain Bel., et qui permettrait d'avoir un accès direct. C'est pour l'instant dans les mains du Conseil Général. On a eu cette présentation en Communauté de Communes et il n'y a pas eu vraiment de débat. Apparemment, c'est la solution que le cabinet d'études a poussé vers le Conseil Général.*

Monsieur DAMON : *Tout en sachant qu'il y a quand même un différentiel important, le Tram Train va se mettre en place en 2012. La circulation déviée, on ne la connaîtra peut-être pas.*

Monsieur MAHUET : *Cela reste quand même vers 2018 – 2020, et 2018 c'est demain.*

Madame Mc CARRON : *Sur la capacité du parking, plus on crée de la capacité de stationnement sur ce parking et plus on encourage les gens à venir jusqu'à L'Arbresle avec leurs voitures. Si on restreint au niveau du parking et si on mise tout sur le rabattement c'est quand même pour moi une incitation et une solution plus intelligente que de miser tout sur un parking à étages.*

Monsieur DAMON : *Je partage votre point de vue, mais je dis simplement on ne pourra jamais empêcher les gens de prendre leurs voitures. On va demander aux gens des Mollières de descendre en vélo, comment ils vont faire pour la remontée après une journée de travail ?*

Monsieur le Maire : *Je ne voudrais pas que l'on parle que du parking de la gare, même si c'est un sujet important. Il y a quand même d'autres axes forts sur le PADD. Est-ce que vous*

avez retrouvé les idées que l'on avait vues ensemble, ou si il y a d'autres précisions à rajouter, ou à apporter au document ?.

Mademoiselle VENET : *J'ai assisté pratiquement à toutes les réunions, le projet est intéressant, mais il y a aussi le manque de visibilité pour la déviation, et aussi le problème des risques d'inondations. A certains endroits cela ne pourra pas être constructible. On est quand même bloqué.*

Monsieur MAHUET : *Le PADD en tient compte.*

Mademoiselle VENET : *Oui, je le sais bien, j'ai assisté aux réunions.*

Monsieur le Maire : *Le PADD, par rapport aux populations nouvelles qui peuvent arriver, ou même par rapport au maintien des jeunes à L'Arbresle, il faut avoir au moins la possibilité de trouver des logements.*

On a vu que globalement, pour répondre aux exigences de l'Etat, on a été capable, Laurence et Cyril CHATAGNAT ont trouvé ce que l'on appelle des dents creuses, dans lesquelles on peut pratiquement répondre aux objectifs de l'Etat. En mobilisant nos dents creuses, en les densifiant, il n'y a pas de problème. L'idée du PLU c'était de pouvoir retravailler sur cette nouvelle dimension urbaine, justement le long de la Brévenne, dans le secteur des Vernays, pour faire de ce quartier, un quartier un peu modèle, en terme de diversité, en terme d'urbanisme, et qui s'approprie le charme et non plus les dangers de la rivière. Et c'est aussi de prévoir cette liaison entre le centre ville, donc le centre élargi, et la zone des Martinets. C'est aussi cela qu'il faut essayer de faire passer aux services de l'Etat, sur une deuxième étape, après 2020, cela nécessitera la mise en place d'un schéma d'aménagement global, beaucoup plus compliqué à mettre en place.

Monsieur GAUTHIER : *En complément, et pour répondre à Simone, la zone rouge reste cantonnée en grande majorité d'un côté de la rue Claude Terrasse, et à quelques exceptions près, on est en zone bleue sur l'autre côté, donc ce qui permet quand même aussi des stationnements.*

Il va falloir que les constructeurs fassent preuve d'imagination pour faire quelque chose qui s'intègre bien à la problématique inondation.

Monsieur le Maire : *C'est vrai aussi que cet aménagement s'appuie beaucoup sur la restructuration de la requalification de la rue Gabriel Péri, et on est sur des perspectives 2018-2020, qui devraient coïncider avec la mise en place de la voie d'évitement de L'Arbresle – Sain Bel.*

Monsieur MAHUET : *J'ouvre la parenthèse des transports, on a parlé des transports de rabattement, et c'est vrai que c'est très important. Plus les transports de rabattement fonctionneront, et moins on aura de voitures qui traverseront L'Arbresle, et c'est effectivement un élément qui est très important.*

Ce qui me gêne, dans l'axe 1-3 et l'axe 1-4, c'est que 1-3 dit que c'est une compétence exclusivement du Conseil Général, mais le transport en commun n'est pas une compétence du Conseil Général. Et, dans 1-4, on parle d'intensifier le transport en commun, donc il y a un petit hiatus. Mais, je crois que c'est important quand même de se dire qu'on a une capacité, alors peut-être pas uniquement à L'Arbresle. Une autre remarque, peut-être que dans notre réflexion, et pourtant on commence avec d'un côté Eveux, on a des routes communes avec

Saint Germain sur L'Arbresle, voir Nuelles. On a déjà une notion d'agglomération qui pointe. Et on sait qu'en 2020, cette agglomération peut faire facilement entre 18 et 20 000 personnes. Donc la on est dans des échelles où un réseau de transport, complémentaire à celui du Conseil Général, pourrait être une chose très importante, en terme de développement durable, de déplacement, au niveau de la commune. Quand on voit les axes, on a quand même d'autres circulations possibles entre les plateaux, entre le plateau et la Maison des jeunes, entre le centre ville et le futur équipement sportif. Quelque part, si on veut rester dans cette optique de développement durable, il y a bien des moyens de transport qui permettront de se déplacer de manière transversale dans la commune.

Une suggestion, dans le 1-3, sur le patrimoine à préserver, c'est important, et on est dans une cité qui a un riche passé, il y a aussi du patrimoine industriel, et peut-être avoir quelque part, une liste exhaustive de ce qui rentre dans le cadre de ce patrimoine, pour que dans le règlement on ne puisse pas faire n'importe quoi.

Monsieur le Maire : *Sur la dernière suggestion, je crois qu'on en avait parlé et cela a été noté.*

Monsieur MAHUET : *Oui on en a parlé en commission générale. La transcription de tout cela c'est plus du PLU que du PADD. Si le PLU part sur une liste exhaustive de tout ce patrimoine, on est sûr de ne rien oublier à L'Arbresle.*

Monsieur le Maire : *Cela a été listé, et cela sera intégré, c'est clair. Pour revenir sur les transports, on est bien d'accord là dessus. On a toujours dit que la Communauté de Communes devait réfléchir à une offre complémentaire à celle du Conseil Général.*

Tout à l'heure quand je parlais de solidarité des autres communes, pour permettre à L'Arbresle de jouer ce rôle de centralité affirmé, et qu'elles lui donnent d'ailleurs volontiers puisque tous les services sont sur L'Arbresle. Est-ce que c'est dans le cadre communautaire, est-ce que c'est dans le cadre intercommunal, avec d'autres communes ? Cela sera à réfléchir.

En terme intercommunal cela irait peut-être plus vite qu'en terme communautaire.

Monsieur MAHUET : *Dans tous les réseaux de transport public, c'est plutôt les notions d'agglomérations qui sont porteuses. Et sur l'agglomération arbresloise on a tout pour avoir cette échelle qui permet de pouvoir investir dans ce type de transport.*

Monsieur le Maire : *Avec les autres communes autour, oui.*

Monsieur MAHUET : *Oui, avec les autres communes, on est bien d'accord. Le seuil critique c'est 8 à 10 000 habitants.*

Monsieur le Maire : *C'est un plan d'action qui faut que l'on développe.*

Monsieur CHEVALIER : *Je crois que ce qui est important, et on a parlé de centralité, on a parlé d'agglomération, c'est effectivement d'essayer à terme de donner une sorte de contour à l'agglomération. Qu'on le veuille ou non, un jour on y arrivera pour des raisons multiples. Et on sent aujourd'hui qu'il y a une évolution sur le contour de l'agglomération. Autant, il y a quelques années, il y avait des réflexions communes qui étaient menées de façon intense, avec les communes de Saint Germain, Nuelles, Eveux, et il faut arriver à trouver ce contour, qui permette à terme un contour de ville. La densité de notre commune sera de toute façon*

limitée. On parle de 2020 pour les 800 logements, mais L'Arbresle ne va pas s'arrêter en 2020.

Monsieur le Maire : *C'est un vrai débat, et il est vrai que lorsqu'on discute avec les maires des autres communes, tout le monde est persuadé que dans quelques années, globalement il n'y aura plus qu'une grosse commune, entre Nuelles, Saint Germain, L'Arbresle..., tout le monde est d'accord.*

L'Etat « prêchait » un peu cela dans la construction des polarités avec le SCOT. Il mettait une polarité 1 sur L'Arbresle, mais l'Etat raisonnait déjà plus en agglomération. C'était L'Arbresle, Eveux, Saint Germain, globalement un périmètre dans lequel devaient travailler ces polarités. Il s'avère que le débat a été beaucoup plus compliqué que cela dans l'élaboration du SCOT. Les communes ont toutes défendu leur intérêt, qui était un peu divergent. Eveux ne voulait pas se développer, Nuelles voulait se développer un peu plus.

*L'Etat qui a changé la donne dans le SCOT au tout dernier moment, l'objectif des 800 logements qui nous a été fixé, était une barre qu'on devait ne pas dépasser. C'était la limite du développement de la commune. Au dernier moment, parce que les services de l'Etat n'ont peut-être pas bien vu que certaines communes passent en polarité 2 autour de nous, du coup, on nous a imposé cet objectif **minimum** à atteindre. Il faut donc aller obligatoirement aux 800 logements, avec une recommandation : si vous n'arrivez pas sur votre commune à trouver tous ces logements, on va mutualiser avec les autres communes. Et, Eveux a pris une délibération pour s'opposer à cela. Donc, on est encore un peu loin du bourg, même si on sait que l'on va y arriver, le débat reste entier.*

Madame Mc CARRON : *Je ne sais plus à quel moment de ce processus itératif, on a parlé des personnes qui venaient des communes avoisinantes, en vieillissant, ils arrivent sur L'Arbresle, par ce qu'il y a des services.*

Ce qui serait bien c'est d'avoir une réflexion sur comment on peut dans les 800 logements, se débrouiller, et imposer le fait qu'il y ait des logements adaptés, pour ces personnes afin qu'elles puissent rester autonomes, et le plus longtemps possible chez elles, et non pas dans des maisons médicalisées.

Je pense qu'il faut qu'il y ait une réflexion communautaire, comment on peut gérer ce flux, et comment on peut offrir le maximum de services.

Monsieur le Maire : *Alors ça c'est dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLH.*

Monsieur CHEVALIER : *Ce n'est pas sur que cela pose autant de problème, puisque paradoxalement, L'Arbresle et l'une des communes où les adhérents à la MSA sont les plus importants. Donc des agriculteurs des communes voisines qui viennent s'installer plutôt dans un bourg-centre que dans leur village. Donc cela veut dire que les communes voisines y ont aussi un intérêt puisque ce sont des gens de chez eux qui peuvent venir habiter à L'Arbresle.*

Monsieur le Maire : *Dans le parcours résidentiel, il faut vraiment avoir cette réflexion là, il nous faut des jeunes, de la population active, bien sur, et il nous faut aussi l'accueil de ces personnes âgées, qui viennent au plus près des services.*

Et c'est surtout dans la construction du PLH, dans le cadre de la communauté de communes, que l'on va travailler en 2012, sur ce parcours résidentiel : Où et comment on loge les jeunes ? Où et comment on peut loger la population active ? Et, où on peut loger ? Comment on accueille, et comment on maintient à domicile, les populations vieillissantes. ?

Monsieur MAHUET : *C'est un vrai problème, mais dans la mesure où on joue la centralité avec la gare, avec l'hôpital, avec un centre médical très important, il est clair que cette population là aura tendance à venir là où cela se trouve. Donc on est « condamné » à accueillir cette population, tout en veillant à une mixité intergénérationnelle, car c'est important pour la commune. Mais, effectivement, L'Arbresle à cette vocation maintenant. Il faut s'y préparer en faisant attention à ne pas devenir uniquement une cité vieillissante qui accueille le 4^{ème} ou le 5^{ème} âge. Ce n'est pas l'objectif de la commune. Mais il faut savoir que du fait des installations on a aussi cette vocation.*

Monsieur GAUTHIER : *On a bien vu sur les dernières constructions qui sont faites, tous les logements sont partis sur une population qui est à la retraite.*

Monsieur MAHUET : *En plus avec l'augmentation du prix au m2, il n'y a plus qu'une certaine tranche d'âge qui peut acheter. Les jeunes ne peuvent plus acheter, et cela, il faut y faire attention.*

Monsieur le Maire : *Après dans le programme des opérateurs sociaux, et plus précisément l'OPAC, il y a toute une réflexion qui s'est mise en place, justement sur le logement adapté, sur le vieillissement, maintenant dans chaque programme il y a automatiquement inscrit un certain nombre de logements adaptés à ce type de population.*

Madame MC CARRON : *Et pour toutes les bourses, petit salaire égal petite retraite !*

Monsieur le Maire : *On peut clore le débat ?*

Je remercie Laurence FOREL pour la qualité du travail fourni. Le Cabinet LATITUDE a su intégrer la spécificité de la commune, en avoir une vision très raisonnée, et a su ménager toutes les phases de concertation possible pour que ce plan passe bien. Et merci aussi à Cyril CHATAGNAT qui a veillé à l'organisation de tout cela.

Fin du débat qui n'est pas soumis au vote.

III -DECISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES

1) Attributions de Marchés passés selon la procédure adaptée

- Le marché « restauration de l'orgue de l'église » a été attribué le 2 janvier 2012 à Monsieur Christian BOETZLE, domicilié 11 rue du Pavé – 67720 HOERDT, pour un montant de travaux hors taxes de 40 000.00 €, et d'entretien sur 5 ans de 1 609.55 € hors taxes, soit un montant total de 41 609.55 € hors taxes.

Monsieur MAHUET : *C'est 1 609 Euros , l'entretien sur 5 ans ?*

Monsieur le Maire : *C'est pour 5 ans.*

Monsieur MAHUET : *Ce n'est pas cher, cela fait 300 Euros par an.*

Monsieur le Maire : *Concernant les travaux, on en est où ?*

Madame DUPERRAY BARDEAU : *Tous les éléments ont été démontés, cela fait un grand vide, et vont être réinstallés courant février. Pour l'instant, c'est le nettoyage des différentes pièces de l'orgue en atelier. C'est un travail long et minutieux, et après il faudra harmoniser et accorder tous les éléments, et cela prendra encore quelques semaines.*

- Le marché « fourniture et pose de rideaux métalliques salle Pierre Valin » a été attribué le 20 janvier 2012 à la Société METALFER, sise ZI LA Ponchonnière – 69210 SAVIGNY, pour un montant de 8 540 € hors taxes.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces décisions.

IV -AFFAIRES GENERALES

1) Commission intercommunale des impôts directs

Par courrier en date du 8 décembre 2011 Monsieur le Président de la CCPA nous informe que le conseil communautaire a adopté la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs, sur la base des propositions communales, et que la matérialisation de ces propositions doit faire l'objet d'une délibération

Commune de L'Arbresle :

Délégués titulaires : Messieurs Jean-Paul AVRIL – Maxime POIROUX – Alain POIZAT

Délégués suppléants : Messieurs Michel FERRIERE – René GRUMEL - Francis PEILLON

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la liste ci-dessus, relative aux personnes nommées en tant que délégués titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs.

2) Mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1 et suivants ;

Vu la Loi du 13 août 2004 autorisant les collectivités locales à transmettre par voie électronique les actes soumis au contrôle de légalité ;

Considérant que la télétransmission des actes administratifs a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité et de la télétransmission vers les préfectures, que cela présente un intérêt pour les collectivités territoriales : rapidité des échanges avec la préfecture grâce à la réception quasi immédiate de l'accusé de réception des actes transmis et réduction des coûts liés à l'envoi des actes ;

Considérant la nécessité d'avoir recours à un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales (M.I.O.M.C.T.) ,il est donc proposé de retenir le dispositif **BL Echanges Sécurisés (Société Berger-Levrault)**, homologuée par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales

Monsieur le MAHUET : *Quel en est le coût ?*

Madame ROJON, Directrice générale des services : *Il est à peu près de 1 700 Euros par an, avec la maintenance, le certificat électronique.*

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité,

- **Décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec Monsieur le Préfet du Rhône**
- **Autorisent Monsieur le Maire à avoir recours à un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales et valident le choix de recourir au dispositif BL Echanges Sécurisés (Société Berger-Levrault) comme opérateur**
- **Donnent à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires à la mise place de la télétransmission.**

V -PERSONNEL

1) Augmentation du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique 2ème Classe affecté au service "Fêtes Cérémonies Equipements", de 31h30 à 35h hebdomadaires (passage à temps complet)

Compte tenu de l'augmentation des surfaces à entretenir à la suite de l'extension des locaux utilisés (nouveaux locaux des permanences 203 rue Jean Moulin, locaux du bâtiment de la mairie notamment), il est apparu nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent affecté au service des équipements communaux, en charge de l'entretien ménager des locaux.

Mademoiselle VENET : *C'est un local qui n'est pas très grand, pour 3h30 par semaine, il y a une réorganisation ?*

Monsieur le Maire : *il n'y a pas que cela. On a le projet de déplacer l'Espace jeune qui est actuellement dans les locaux de la mairie, qui marche bien maintenant et qui répond vraiment à la fonction qu'on avait essayé de lui donner, on va délocaliser, car en mairie cela devient trop bruyant. On travaille actuellement sur une solution à la Maison CHARLET, on a tout un étage de libre, au 1^{er} étage.*

Donc on va récupérer en mairie tout cet espace supplémentaire pour des bureaux municipaux, faire une salle de réunion, et pouvoir accueillir le service communication, réorganiser le service comptabilité, et aussi permettre aux nombreux stagiaires accueillis sur la commune de pouvoir travailler dans un espace adapté.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'augmenter le temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, actuellement à 31h30, en le portant à 35heures hebdomadaires (passage à temps complet), étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours

VI –FINANCES

1) Débat d'Orientation Budgétaire

Les communes de 3500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances communales et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il permet également au conseil d'être informé du contexte dans lequel s'inscrivent le budget et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Présentation Power Point faite par Jean-Claude GAUTHIER.

Les concours financiers de l'Etat – La DGF

Monsieur CHEVALIER : *Est-ce que on a des informations sur les influences de ce potentiel fiscal, ou les évolutions, depuis la commission ?*

Monsieur le Maire : *Pour l'instant on n'a rien eu.*

Evolution des dépenses de fonctionnement – comparaison de la structure des recettes de fonctionnement de L'Arbresle avec la strate nationale de référence (5 000 – 10 000 h)

Monsieur CHEVALIER : *Comme les structures des communes ne sont pas les mêmes, c'est difficile de comparer, mais en moyenne on est en dessous de la strate. Mais il ne faut pas le prendre colonne par colonne puisque ces colonnes traduisent des structures différentes. Il peut y avoir des CCAS intégrés ou pas intégrés, la Petite Enfance intégrée ou pas intégrée... Donc cela change quand même les moyennes.*

Monsieur GAUTHIER : *C'est ce que j'ai dit, c'est à titre indicatif et cela permet de se situer en global.*

Les orientations pour le budget communal 2012 – Dépenses d'investissement

- Le Clos Landar

Monsieur le Maire : *En 2011 on avait prévu de constituer un groupe de travail pour réfléchir à nouveau sur ce site. Il y a deux associations arbresloises qui commencent à s'interroger sérieusement sur le devenir de ce site et qui s'inquiètent du retard pris à juste titre, donc Les Amis du Vieux L'Arbresle, et Les Amis de Maître Philippe. On rencontre ces deux associations avec la Fondation Française du Patrimoine, afin de regarder les possibilités financières qui pourraient s'injecter sur le projet*

Monsieur MAHUET : *La commission réflexion sur le devenir du Clos Landar ne s'est pas encore réunie ?*

Monsieur le Maire : *Non, on avait promis de le faire en 2011 mais on n'a pas pu. Et donc en 2011 sur le Clos Landar, il y a juste eu les travaux de sécurisation et de protection du site.*

Financement de l'investissement

Monsieur le Maire : *Une petite précision, pour l'emprunt on sera peut-être obligé de commencer à consulter et de verrouiller un prêt début juillet. Je vous rappelle que cette année on n'a eu que 2 retours sur l'appel d'offres, et d'après les échos que l'on a, on nous a vivement incité à prendre toutes précautions et à ne pas investir avant que l'argent des prêts soit effectivement tombé. Il y a plein de communes qui risquent de se retrouver sans possibilité d'emprunter, il y a beaucoup de banques qui commencent à ne plus intervenir sur les collectivités territoriales. La possibilité d'emprunt n'est pas forcément garantie.*

Il vaudra peut-être mieux regarder en juin ou juillet pour lancer un appel pour un emprunt de 500 000 Euros, et si on ne les a pas, il conviendra d'être plus prudent sur nos dépenses d'investissement. Le contexte est ce qu'il est.

Monsieur CHEVALIER : *En termes de recette, il y a le terrain FOUCRE.*

Mademoiselle VENET : *Il n'a jamais appartenu à FOUCRE, c'est la rue FOUCRE.*

Monsieur CHEVALIER : *C'est une recette aléatoire ou certaine aujourd'hui ?*

Monsieur GAUTHIER : *Elle est quasi certaine puisqu'on est sur un projet. On a rencontré notamment la SEMCODA, et sauf anomalie, on a pas mal de monde intéressé. Maintenant il faut que chacun amène son cahier des charges pour déboucher sur un permis de construire, et que l'architecte puisse travailler. On a une réunion qui est programmée dans une semaine environ.*

Monsieur CHEVALIER : *Il y a des partenaires qui se posent pas mal de questions, et qui sont à la recherche d'autres lieux.*

Monsieur GAUTHIER : *Ils vont être contactés pour la réunion de la semaine prochaine, je n'ai plus la date en tête.*

Monsieur CHEVALIER : *J'ai un commentaire sur la partie investissement en particulier. Il y a toujours deux types d'investissement, il y a l'investissement obligatoire, courant, et je crois que celui qui mérite le plus d'investissement c'est le Clos Landar. Sauf qu'on n'était pas d'accord avec le projet. Simplement, et si on tarde trop, l'investissement sera de plus en plus onéreux, ne serait-ce que pour ramener à nouveau une maison qui nécessairement va se dégrader. Même si, il y a eu un minimum de fait. Je crois que sur cette année ce serait un élément important, par rapport à ce type d'investissement. Sinon on va le payer dans les années qui suivent.*

Monsieur le Maire : *Il faut trouver un projet qui soit en cohérence avec la nouvelle donne financière de la commune. Donc c'est pour cela que justement on revoit un petit peu, dans un*

premier temps Les Amis du Vieux L'Arbresle, et Les Amis de Maître Philippe, pour regarder ce projet, qui est une des composantes du projet initial c'est à dire l'espace musée par rapport à la maison de Maître. Il semblerait que des partenariats financiers pourraient voir le jour. On va regarder comment on peut redéfinir tout cela.

Madame THERON : *On peut envisager aussi un projet qui ait des retombées économiques pour la commune. Effectivement, plus on attend, et plus on perd de l'argent pour notre commune.*

Monsieur le Maire : *Il y a aussi une réflexion à porter sur l'impact de cette maison au niveau attrait touristique, et le potentiel qu'elle peut dégager. On peut peut-être se tourner vers d'autres collectivités pour promouvoir le tourisme au Pays de L'Arbresle. C'est une porte d'entrée intéressante au même titre que la Ferme Reverdy ou le Couvent du Corbusier.*

Monsieur CHEVALIER : On aura l'occasion d'en reparler.

Monsieur le Maire : Effectivement, car ce n'est pas la volonté de l'équipe actuelle d'enterrer ce sujet.

BUDGET DE L'EAU 2012

Présentation Power Point faite par José DOUILLET.

Mademoiselle VENET : *Il y a moins de personnel au niveau du service de l'eau, on a voté au mois de décembre la répartition du personnel pour le budget de l'eau, donc pour 2012 ce sera moins important encore.*

Monsieur le Maire : *On arrive maintenant à bien cerner les répartitions de charges entre la commune et le service de l'eau.*

Les membres du conseil municipal prennent acte du débat d'orientation budgétaire.

2) Engagement anticipé des dépenses d'investissement

L'article L 1612-1 du code général des collectivités stipule que *« le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

L'autorisation ainsi donnée par le Conseil Municipal doit néanmoins préciser le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire sollicite cette autorisation d'engagement anticipé afin de pouvoir entreprendre certains investissements courants et pouvoir faire face le cas échéant aux urgences sans attendre le vote du budget prévu le 19 mars 2012.

Les crédits ouverts à la section d'investissement au Budget 2011 s'élevaient à 2 644 179 € hors remboursement d'emprunt, soit une autorisation d'engagement anticipé possible d'un montant de 661 044.75 €.

Monsieur le Maire propose que cette autorisation porte sur les dépenses d'investissement suivantes :

N° et libellé Opération		Montant
020	Dépenses imprévues	20 000 €
119	Véhicules	2 000 €
134	Travaux stade	12 200 €
144	Maison Charlet	17 000 €
155	Gymnase du Groslier	4 000 €
158	Audit énergétique	50 000 €
159	Bâti. communaux divers	11 500 €
294	Programme voirie divers	30 000 €
297	Ecoles programme	6 100 €
300	Travaux Mairie	18 000 €
303	Informatique Mairie	20 000 €
306	Matériel voirie	6 000 €
309	Espaces verts	2 800 €
324	Salle Claude Terrasse	14 600 €
325	Travaux Groupe Lassagne	8 000 €
332	Biblioth.-Médiathèque	6 000 €
TOTAL		228 200 €

Mademoiselle VENET : *Quels sont les travaux prévus salle Claude Terrasse ?*

Monsieur le Maire : *On a prévu de réparer le sol de la scène et de combler le mobilier qui manque.*

Mademoiselle VENET : *Quels sont les travaux prévus sur le bâtiment de la mairie cette année ?*

Monsieur le Maire : *On a prévu la reprise des soubassements, ce sera des travaux de rénovation*

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du montant de 228 200 euros, et selon l'affectation énoncée ci-dessus avant l'adoption du budget primitif.

VII - MARCHES PUBLICS

1) Aménagement des berges de la Turdine : procédure de marché public-annulation de la délibération N°DEL027-04-11

Par délibération N°DEL027-04-11 en date du 04 Avril 2011 le Conseil Municipal avait donné l'autorisation à Monsieur le Maire d'une part, de lancer la procédure du marché public pour les travaux de restauration hydromorphologique, écologique et valorisation paysagère de la Turdine entre le Pont Pierron et le parking Sainclair selon la Procédure Adaptée et d'autre part, de signer les marchés à intervenir avec les titulaires qui seraient retenus par la commission chargée d'analyser les offres.

Il était prévu que les travaux de la phase 1 : secteur I à IV (Pont-Pierron à Salle des fêtes) soient réalisés en 2011. Compte tenu du retard pris dans l'instruction du dossier Loi sur l'Eau dont l'enquête publique aura lieu du 23 janvier 2012 au 06 février 2012, les travaux ont du être différés.

En outre suite à diverses réunions de travail, certains travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires et d'autres ont été retirés du dossier (arasement du seuil du Pont Pierron , pris en charge par le SYRIBT) et l'estimation du coût de l'opération a donc été modifiée. Il convient donc de la repréciser.

Ainsi il est rappelé que les travaux de cette phase 1 se décomposent en 2 lots dont les montants sont estimés à :

- lot n°1 : (Génie végétal) 206 000 € HT soit 246 376 € TTC
- lot n°2 : (Génie civil): 484 834.85 € HT soit 579 324.28 € TTC

Le coût prévisionnel total estimé par le maître d'œuvre s'élève à : 690 834.85euros HT soit 826 238.48 euros TTC.

Ces montants ne comprennent pas :

- la mission de maîtrise d'œuvre,
- la mission du CSPS,
- la mission de reconnaissance géotechnique
- le déplacement des réseaux d'éclairage du stade
- les éventuelles acquisitions foncières ou frais d'actes de notaires,
- les frais de publicité divers.

Comme prévu initialement la procédure utilisée pour la mise en concurrence sera celle du marché à procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics).

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut-être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Monsieur MAHUET : *Il me semble qu'on avait voté en conseil municipal les études géotechniques ?*

Madame ROJON, Directrice générale des services : *Ce sont des marchés à part, mais ce n'est pas voté, ce sont des MAPA.*

Monsieur MAHUET : *Oui, effectivement ce sont des MAPA, et il y a eu un bureau d'études qui a été retenu. On n'a pas de retour, comme on avait quelques inquiétudes sur les instabilités de talus.*

Monsieur GAUTHIER : *Je n'ai pas de retour du bureau d'études. Je vérifierai avec Cyril.*

Monsieur CHEVALIER : *On est bien content que ce projet arrive enfin à terme. Ce projet traîne depuis de nombreuses années.*

Monsieur le Maire : *La on est sur une première partie, c'est la partie amont qui part du pont Pierron, après il y aura la 2^{ème} tranche qui est à l'origine même du projet, puisque c'est la liaison avec le stade. On a quelques difficultés avec les propriétaires de terrains. L'enquête publique se termine ce soir, des personnes se sont présentées à l'enquête publique et on fait des remarques, et on espère maintenant aller au bout des choses.*

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **décident d'annuler la délibération N°DEL027-04-11 en date du 04 Avril 2011**
- **et de donner à Monsieur le Maire d'une part l'autorisation de lancer la procédure du marché public pour les travaux de restauration hydromorphologique, écologique et valorisation paysagère de la Turdine entre le Pont Pierron et le parking Sainclair selon la Procédure Adaptée et d'autre part de signer les marchés à intervenir avec les titulaires qui seront retenus par la commission chargée d'analyser les offres.**

VIII – URBANISME

1) Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

(voir question n°1)

2) Enquête publique relative à l'aménagement des berges de la Turdine : restauration hydromorphologique et création d'une liaison piétonne le long de la Turdine entre le stade de l'Arbresle et le parking Sainclair

Par différentes délibérations, notamment celle du 12 septembre 2008 (DEL 86-09-08), le Conseil Municipal avait approuvé le projet de restauration hydromorphologique et création d'une liaison piétonne le long de la Turdine répondant aux objectifs suivants :

⇒ renaturer et restaurer hydromorphologiquement le tronçon de la Turdine, autrefois endigué et canalisé,

⇒ revégétaliser et réhabiliter les berges de la Turdine qui ont subies des dégradations importantes lors de la dernière crue de novembre 2008

- ⇒ améliorer la continuité biologique y compris piscicole
- ⇒ limiter l'impact hydraulique des ouvrages transversaux
- ⇒ permettre la circulation piétonne en bord de Turdine afin de relier entre eux le centre Historique et le plateau sportif
- ⇒ sensibiliser et réconcilier les riverains de la Turdine,
- ⇒ redonner de l'espace à la rivière, rouvrir la section et améliorer les conditions d'écoulement en crues,
- ⇒ tendre vers une réduction de l'aléa inondation, en rétablissant le champ d'expansion des crues (suppression des merlons en crête de berge) et créant des zones de stockage dynamique des eaux

Aujourd'hui, dans le cadre de la procédure propre à ce projet, la Préfecture du Rhône a transmis une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

Ainsi, conformément aux dispositions du code de l'environnement ; livre II-Titre Ier, articles R 214-1 et suivants relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues au titre des articles L 214-1 à 6, et R 214-88 à R 214-104 relatifs à la procédure de la déclaration d'intérêt général prévue au titre de l'article L 211-7 du même code ; cette enquête se déroulera du 23 janvier au 6 février 2012 et le Commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie aux dates et heures suivantes :

- le mardi 24 janvier 2012 de 14h00 à 16h00
- le lundi 30 janvier 2012 de 14h00 à 16h00
- le lundi 6 février 2012 de 15h30 à 17h30

Monsieur MAHUET : *On n'a pas connaissance de l'enquête publique.*

Monsieur GAUTHIER : *Non, elle vient de se terminer et on a quinze jours pour répondre aux remarques qui ont été formulées par les riverains. Ensuite le commissaire enquêteur a une quinzaine de jours pour donner son rapport final.*

Sur le plan procédural, en application de l'article R 214-8 du code de l'environnement, les membres du Conseil Municipal délibèrent et de donnent un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet

IX – ENVIRONNEMENT

(pas de point à l'ordre du jour)

X – SCOLAIRE

(pas de point à l'ordre du jour)

XI – SOCIAL

(pas de point à l'ordre du jour)

XII – SPORT

(pas de point à l'ordre du jour)

XIII –CULTURE

1) Demande de subvention à la DRAC : aide à l'emploi 3^{ème} année pour la médiathèque

Dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi et à la professionnalisation des équipements culturels, la DRAC Rhône-Alpes attribue une aide pluriannuelle sur 3 ans, dégressive, pour la création d'emploi qualifié dans les bibliothèques publiques dédiées à un petit bassin de population en zone rurale ou en périphérie urbaine, et ayant obtenu le label « médiathèques de proximité ». La médiathèque de l'Arbresle a obtenu ce label.

Il est rappelé qu'une subvention au titre de la première année a été obtenue par arrêté attributif N°2009-17018S pour un montant de 14 432 euros et qu'une subvention au titre de la seconde année a été attribuée par arrêté N° 2011-18942S pour un montant de 15 133 euros.

Le montant de la subvention sollicitée au titre de la troisième année est de 11 460 euros.

Monsieur le Maire : *C'est la dernière année où on sera aidé.*

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC l'aide à l'emploi qualifié pour l'embauche du responsable de la médiathèque pour la troisième année.

2) Demande de subvention au titre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques : aide au financement de la mise en réseau dans le cadre de la mutualisation avec Lentilly

Par délibération N°DEL116-12-11 du 12 décembre 2011 le Conseil Municipal a approuvé le principe de mutualisation des deux médiathèques de Lentilly et l'Arbresle et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Pour rendre opérationnelle la mutualisation de leurs fonds documentaires respectifs, les médiathèques de Lentilly et l'Arbresle doivent adopter un système informatique de gestion commun permettant la mise en commun des bases de données : lecteurs, documents.....comprenant notamment la constitution d'un catalogue collectif permettant la circulation de documents entre les deux médiathèques, ainsi que l'élaboration d'un portail internet commun.

Le coût total de cette mise en réseau s'élève à 25 712,50 euros HT dont 18 472,50 euros pour Lentilly et 7 240 euros pour l'Arbresle.

Ce type d'investissement est éligible à une subvention de l'Etat dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques publiques, au titre de l'équipement informatique, au taux de 35 %.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des Services de l'Etat dans le cadre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques au titre de l'équipement informatique au taux de 35 % pour la réalisation de la mise en réseau informatique des médiathèques de Lentilly et l'Arbresle .

XIV –ASSOCIATIONS

(pas de point à l'ordre du jour)

XV -ENFANCE JEUNESSE

(pas de point à l'ordre du jour)

XVI -POLITIQUE DE LA VILLE

(pas de point à l'ordre du jour)

XVII –INTERCOMMUNALITE

(pas de point à l'ordre du jour)

XVIII -QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Mademoiselle VENET : *J'ai vu qu'on pouvait payer l'eau par Internet, je trouve cela très bien. On l'attendait depuis longtemps.*

Monsieur le Maire : *Oui on peut payer par Internet, il faut aller sur le site de la mairie.*

Madame ROJON, Directrice générale des services : *Cela concerne d'abord l'eau, puis la cantine, la halte garderie, les loyers du foyer, les abonnements du marché. En plus, pour les loyers du foyer, on met en place le prélèvement automatique. L'autre étape sera surtout sur l'eau, avec la mensualisation.*

Monsieur GAUTHIER : *Juste pour revenir sur l'étude géotechnique, le marché a été notifié le 16 mai 2011 à l'entreprise.*

La séance est levée à 22H20